

aller de l'avant. Le monument qu'il faut élever aux victimes innocentes de cette tragédie et le seul qui convienne, c'est l'amélioration des règles de sécurité de l'aviation civile afin de prévenir efficacement la répétition de semblables drames. À cette fin, le Canada appuie la convocation d'une session spéciale du Conseil de l'OACI. Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre de règles de sécurité plus efficaces dans l'aviation civile, de même qu'une meilleure définition de la relation entre les règles civiles et militaires, constituera pour nous tous un grand bienfait. En conséquence, nous attendons des prochaines délibérations de l'OACI des résultats positifs et constructifs et nous nous proposons d'y travailler activement.

La résolution soumise au Conseil fait état de la terrible épreuve que traversent les familles endeuillées ; elle reconnaît le droit à des indemnités et la nécessité d'une explication complète de l'incident. Elle réaffirme les principes du droit international qui s'appliquent dans le cas présent. Elle déplore la tragédie survenue et demande à la communauté internationale de renforcer la sécurité de l'aviation civile internationale par l'intermédiaire de l'OACI. Elle invite le Secrétaire général à mener une enquête approfondie avec l'entière coopération de tous les États qui devraient inclure de toute évidence l'Union soviétique. L'intention et le contenu de cette résolution sont donc conformes aux préoccupations et aux objectifs du gouvernement canadien. Ayant suivi avec attention le déroulement du débat, nous croyons que la résolution reflète fidèlement les commentaires et les préoccupations de la quasi-totalité des pays qui se sont exprimés ici. Ce texte n'est pas une pièce de rhétorique ; nous pensons qu'il est, ce que nous recherchions, équilibré et positif.

Mon gouvernement est d'avis que cette résolution appelle l'appui de tous les membres du Conseil de Sécurité et de la communauté internationale toute entière.